



---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 8 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, réuni le 26 janvier 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Travaux ravalement façades mairie :**

➤ Décide d'entreprendre les travaux de ravalement des façades de la mairie et retient la proposition de l'entreprise SITHRA 44-CHATEAUBRIANT, pour un montant de 25 023.05 € HT.

**Travaux toiture mairie :**

➤ Décide la réfection d'une partie de la toiture (salle des mariages) et accepte le devis présenté par l'Entreprise EVEN 44-CHATEAUBRIANT, pour un montant de 7 469.66 € HT.

**Personnel communal – Tableau des effectifs :**

➤ Met à jour le tableau des effectifs suite à la mise en place du PPCR (Protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique).

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :**

➤ Ne souhaite pas transférer la compétence PLU à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

➤ Désigne les membres représentant la commune dans les différents comités consultatifs.

➤ Désigne M. André LEMAITRE, représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des charges.

**Lutte contre les corvidés :**

➤ Décide d'organiser la lutte contre les corvidés et décide que le financement (1462 €) sera pris en charge par la commune.

**Syndicat du Don :**

➤ Désigne les nouveaux délégués au Syndicat du Don.

**Révision des loyers :**

➤ Maintient à 327.06 € le loyer mensuel des bureaux de la PMI, situés 35 rue de Bel Air, à compter du 15/01/2017.

➤ Fixe à 339.18 € le loyer mensuel du cabinet d'ostéopathie situé 12 rue d'Aval à compter du 01/02/2017.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 31 janvier 2017  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 23 FEVRIER 2017**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 23 février 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Révision des loyers :**

- Fixe à 653.50 € le loyer mensuel des bureaux du SIAD situés au 35 rue de Bel Air à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.
- Fixe à 707.58 € le loyer mensuel des bureaux du SITC situés 1 rue d' Aval, le Prieuré, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.
- Fixe à 1383.26 € le loyer mensuel du logement situé 16 rue du Pont Neuf à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.
- Fixe à 900.74 € le loyer mensuel du restaurant de la Forge à compter du 25 mai 2017.

**Affaires scolaires :**

- Valide le coût moyen de fonctionnement d'un élève de l'école publique pour l'année 2016 soit 481.49 €.
- Fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée à 481.49 € par élève conformément au contrat d'association.
- Valide le coût des fournitures scolaires d'un élève de l'école publique pour l'année 2016 soit 35 €.
- Fixe le montant de la subvention pour fournitures scolaires année 2017/2018 à 35 €.
- Fixe le montant de la participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique à 516.49 € (481.49 € + 35 €).
- Fixe à 14.50 € par élève et par an le montant de la subvention à verser pour les animations extra-scolaires.

**Informatique mairie :**

- Décide de renouveler le contrat «Horizon On Line» passé avec la Société JVS MAIRISTEM, concernant les logiciels de gestion administrative, pour une durée de 3 ans.

**Recueils centenaire 14/18 :**

- Décide de faire imprimer 50 recueils sur le centenaire de la guerre 14/18 auprès de l'Imprimerie Castelbriantaise (37.75 € /le recueil) et décide de vendre ce recueil au prix de 20 €.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 28 février 2017  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE



---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 février 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 23 mars 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Compte de Gestion – Année 2016 :**

- Approuve l'ensemble des comptes de gestion dressés par le Receveur.

**Compte Administratif – Année 2016 :**

- Approuve le compte administratif du budget de la commune

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 214 383.24 €	Dépenses : 820 961.62 €
Recettes : 1 510 815.59 €	Recettes : 701 841.09 €
Excédent global : 177 311.82 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit : 299 370.71 €

- 295 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 4 370.71 € art 002 – Section de fonctionnement

- Approuve le compte administratif du budget d'assainissement

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 33 092.51 €	Dépenses : 37 737.40 €
Recettes : 76 836.01 €	Recettes : 60 709.67 €
Résultat global : 66 715.77 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 44 165.12 €

- 44 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
- 165.12 € art 002 – Section de fonctionnement

- Approuve le compte administratif du budget Lotissement du Champ de Foire

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 25 121.78 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 42 622.34 €	Recettes : 25 121.78 €
Résultat global : 42 682.34 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 6 391.36 €

- 6 391.36 € art 002 – Section de fonctionnement

- Approuve le compte administratif du budget annexe « bâtiment la Forge »

<u>Section exploitation</u>	<u>Section investissement</u>
Dépenses : 1 123.63 €	Dépenses : 4 577.78 €
Recettes : 8 996.65 €	Recettes : 130 000.00 €
Résultat global : 133 295.24 €	

- Affecte le résultat de clôture de la section d'exploitation soit 12 511.91 €
  - 11 000.00 € art 1068 – Section d'investissement
  - 1 511.91 € art 002 – Section de fonctionnement

### **Budget 2017 :**

- Vote le budget 2017 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 1 481 497.00 €
  - Section d'investissement : 910 691.00 €
- Vote le budget 2017 du Service Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 62 994,00 €
  - Section d'investissement : 243 961,00 €
- Vote le budget 2017 Lotissement « Le Champ de Foire » qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :
  - Section de fonctionnement : 181 396,00 €
  - Section d'investissement : 61 005,00 €
- Vote le budget annexe du « bâtiment de la Forge », qui s'équilibre :
  - Section de fonctionnement : 13 611.00 €
  - Section d'investissement : 17 066.00 €
- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2017:
  - Taxe d'habitation : 13.57 %
  - Taxe foncière propriété bâtie : 12.85 %
  - Taxe foncière propriété non bâtie : 44.38 %

### **Subvention année 2017 :**

#### ➤ *Vote les subventions suivantes :*

Société Courses Erbray- Moisdon	100.00 €	Judo Club la Meilleraye	140.00 €
Office Cantonal des Sports	600.00 €	Asst Sportive EDDMM	1 500.00 €
Asst Maintien à Domicile PA	120.00 €	Asst Sportive Moisdon Basket	850.00 €
Tradition et Environnement	400.00 €	Amis de la Forge	550.00 €
Instance de Gérontologie	200.00 €	Brême du Don	100.00 €
Amicale Laïque (USEP)	760.00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers	653.00 €
Asst Pêche Loisirs-Ecole Pêche	152.00 €	CCAS Moisdon	5260.00 €
CAUE	80.00 €	Banque alimentaire	140.00 €
ADAPEI Châteaubriant	100.00 €		

### **SYDELA- Groupement achat électricité :**

- Autorise la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive des groupements d'achat d'électricité.

### **Centre de Gestion- Service prévention des Risques Professionnels :**

- Décide de confier la mission d'inspection au Centre de Gestion et autorise la Maire à signer la convention.

### **Vente excédent de chemin :**

- Décide de vendre un excédent de chemin cadastré section YD n°105 de 1201 m².

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 28 mars 2017  
 Le Maire,  
 M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 AVRIL 2017**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 mars 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 27 avril 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Travaux voirie :**

➤ Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise RICHARD – Ruffigné pour la réalisation des travaux de curage et dérasement des fossés pour la somme de 17 374.30 €.

**Extension salle polyvalente :**

➤ Retient le Cabinet MCM à Châteaubriant pour la réalisation de l'extension de la salle polyvalente.

**Enquête publique – Projet éolien Saint Sulpice des Landes :**

➤ Donne un avis favorable à ce dossier

**Personnel communal :**

- Détermine un taux de promotion égal à 1 pour tous les cadres d'emplois à partir de 2017.
- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin.
- Annule la délibération concernant la mission d'inspection auprès du Centre de Gestion.

**Indemnité des élus :**

➤ Les indemnités des élus (maire et adjoints) seront calculés sur l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

**Budget assainissement :**

➤ Accepte la décision modificative n°1 – virement de crédits du chapitre 042 vers le chapitre 67, d'un montant de 1250 €.

**Admission en non-valeur :**

➤ Accepte l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de 2005 à 2016 pour un montant de 223.60 €.

**Aliénation voie communale :**

➤ Donne un accord de principe à l'aliénation d'une partie de la voie communale du Pas Hervé au profit de Terrena, pour un prix de 5 € le m<sup>2</sup> acquisition du foncier et 20 € supplémentaire pour la partie bitumée.

**Mutuelle intercommunale :**

➤ Décide de participer à l'éventuelle mise en place d'une mutuelle intercommunale à destination des habitants.

**Etude commune nouvelle :**

➤ Décide, après un vote à bulletins secrets (16 pour, 1 contre) la réalisation d'une étude en 2018 permettant de prendre une décision dans le 1<sup>er</sup> semestre 2019 avec une application, si la décision est positive, au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Peinture portes église :**

➤ Accepte le devis présenté par l'Entreprise SITRHA – Châteaubriant : 1824.00 € HT

**Cloches église:**

➤ Décide la réparation de la cloche n°1, et accepte le devis présenté par l'Entreprise LUSSAULT – 85 Tiffauges

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 2 mai 2017

Le Maire,

M. André LEMAITRE



**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 27 avril 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Travaux voirie :**

- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise COLAS – Rezé pour la réalisation des travaux de Point à Temps Automatique pour la somme de 9055.00 €.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise SAUVAGER- Châteaubriant pour la réalisation des travaux d'enduits d'usure pour la somme de 35 301.25 € HT.
- Autorise le Maire à signer le marché à passer avec l'Entreprise COLAS – Rezé pour la réalisation des travaux d'enrobés à froid pour la somme de 23 072.40 € HT.

**Affaires scolaires :**

• **Accueil périscolaire :**

- Fixe les tarifs applicables pour l'année 2017.2018.

<b>Tranche</b>	<b>Prestation horaire</b>	<b>Prestation à la ½ heure</b>
Tranche 1 QF inférieur à 400 €	0.84 €	0.42 €
Tranche 2 QF entre 400 € et 650 €	0.96 €	0.48 €
Tranche 3 QF entre 651 € et 950 €	1.08 €	0.54 €
Tranche 4 QF entre 951 € et 1250 €	1.16 €	0.58 €
Tranche 5 QF supérieur à 1251	1.28 €	0.64 €

- Fixe les tarifs des TAP sur cette même grille, (forfait 1 heure d'accueil)

• **Restaurant scolaire :**

- Fixe les tarifs applicables pour l'année 2017.2018.
  - Repas permanents : 3.65 € le repas soit la carte annuelle : 492.80 € avec 10 prélèvements mensuels.
  - Repas occasionnels : 4.05 €
  - Repas adultes : 6.00 €
  - Panier repas (en cas d'allergie) : 3.00 €

**Indemnité gardiennage église :**

➤ Décide de verser à la paroisse Saint Joseph du Don l'indemnité de gardiennage à taux plein, soit 479.86 €.

**Chauffage église:**

➤ Autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat d'entretien du chauffage auprès des Ets DELESTRE

**Fonds solidarité pour le logement :**

➤ Accepte de verser la participation communale s'élevant à 109.74 €.

**Liaison cyclable :**

➤ Emet un avis favorable au tracé retenu par le Conseil départemental secteur D – Issé/ La Meilleraye-de-Bretagne.

**Salle des Sports- local rangement :**

➤ Confie au bureau SOCOTEC la mission de contrôle technique (1000 € HT) pour les travaux de réalisation d'un local de rangement.

➤ Sollicite une subvention auprès de la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval, au titre des Fonds de Concours.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 8 juin 2017

Le Maire,

M. André LEMAITRE





**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2017**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 6 juillet 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Location 12 rue d'Aval :**

➤ Fixe à 136.70 € le loyer mensuel du Cabinet de Sophrologie situé 12 rue d'Aval à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

**Enquête publique :**

➤ Donne un avis favorable à la demande présentée par Nantes Métropole concernant l'extension du plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Tougas et de Petite Californie.

**Lotissement du Champ de Foire :**

➤ Accepte la participation financière à verser au Sydela pour la fourniture et la pose du matériel d'éclairage public du lotissement du Champ de Foire. (7087.51 € HT)

➤ Et autorise le Maire à signer la convention.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 7 juillet 2017

Le Maire,

M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 SEPTEMBRE 2017**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 6 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 7 septembre 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Achat de terrain :**

- Décide d'acquérir une parcelle de terrain de 1 hectare 23 située au Champroche en vue de constituer une réserve foncière, pour un prix de 30 787.50 €, soit 2.50 € du m<sup>2</sup>.
- Pour financer cette acquisition, décide d'effectuer un virement de crédits de 7000 € de l'article 020 vers l'article 2111.

**Plan Local d'Urbanisme – modification simplifiée :**

- Décide de procéder à une modification simplifiée du PLU afin de modifier la marge de recul le long de la RD 178 et d'intégrer la servitude d'utilité publique autour de la canalisation de gaz.
- Décide de confier cette mission au Cabinet Urba Ouest Conseil à 44- DERVAL

**Lotissement du Champ de Foire – Aménagement espaces verts :**

- Retient le devis présenté par l'Entreprise 2 BTP 44-Ligné, s'élevant à la somme de 2 929.50 € HT.

**Aménagement du Bourg :**

- Décide la création de deux plateaux surélevés
- Et accepte le devis présenté par l'Entreprise HERVÉ s'élevant à la somme de 8 750.00 € HT.

Fait à Moisson-la-Rivière, le 11 septembre 2017  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 OCTOBRE 2017**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 19 octobre 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Révision tarifs communaux:**

➤ Fixe les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit.

- Immeuble*
- 8 rue d'Entre-les-Murs ⇒ 336.00 €
  - 35 rue de Bel Air - PMI ⇒ 331.52 € (au 15/01/2018)

**Salle Saint-Louis :**

	du 16/04 au 14/10		du 15/10 au 15/04		Caution
Rassemblement obsèques	44 €		54 €		131 €
location hall	119 €		126 €		131 €
	<i>1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>suivantes</i>	<i>1<sup>ère</sup> séance</i>	<i>suivantes</i>	
location salle + hall + sono scène	381 €	192 €	427 €	213 €	373 €
location salle + hall + sono scène + régie	427 €	213 €	478 €	237 €	623 €
Répétitions	65 €		91 €		131 €
Frais de nettoyage	131 €				
Associations Moisdonnaises	1 <sup>ère</sup> séance gratuite		Séance suivante : 72 € par séance		

**Salle Polyvalente :**

	du 16/04 au 14/10	du 15/10 au 15/04	<b><u>Caution</u></b>
Vins d'honneur	85 €	103 €	131 €
Rassemblement obsèques	44 €	54 €	131 €
Repas :			
Petite Salle	85 €	103 €	131 €
Les 2 salles	158 €	173 €	131 €
Frais de nettoyage	131 €		
Verre cassé	1 € l'unité		

Halle du Fourneau :

	<b>Particuliers et traiteurs</b>	<b>Associations moisdonnaises si manifestation payante</b>	<b>Caution</b>	<b>Chauffage *</b>
Utilisation de la salle				Sur relevé consommation réelle 0.28 €/Kwh
1 jour	263 €	131 €	131 €	
Jour supplémentaire consécutif	131 €		131 €	
Mariage	394 €		131 €	
Vin d'honneur	182 €		131 €	
Verre cassé	1 € l'unité			

\*Chauffage : Association disposant de la salle à titre gratuit = 50% du coût.

Tarifs cimetière :

TERRAIN de 2 m<sup>2</sup> :

- ↪ concession pour 15 ans : 114 €
- ↪ concession pour 30 ans : 217 €

COLUMBARIUM :

- ↪ concession pour 15 ans : 486 €
- ↪ concession pour 30 ans : 853 €

CAVURNES :

- ↪ concession pour 15 ans : 61 €
- ↪ concession pour 30 ans : 96 €

Droit de place :

- 10 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) sans électricité
- 15 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées régulièrement (au moins une fois par semaine) avec électricité
- 37 € par jour et par véhicule, pour les ventes effectuées occasionnellement.

**Surtaxe assainissement :**

- Décide de maintenir les tarifs de la surtaxe assainissement (part communale) à 26 € HT l'abonnement annuel et à 0.78 € HT par m<sup>3</sup> d'eau facturé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :**

- Décide d'adopter la modification des statuts.
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative à la passation d'un marché mutualisé d'assurances.
- Décide d'intégrer le futur appel à partenariat auprès des assureurs ou des mutuelles.
- Prend acte du rapport émis par la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

**Personnel communal :**

- Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Rapports d'activités 2016 :**

➤ Prend connaissance des rapports d'activités 2016 présentés par : Atlantic'eau, le SYDELA, le Syndicat du Don et la SAUR délégataire du service assainissement.

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 23 octobre 2017

Le Maire,

M. André LEMAITRE



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 DECEMBRE 2017**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code général des Collectivités territoriales*

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2017.

Le Conseil Municipal, réuni le 7 décembre 2017 sous la présidence de Monsieur André LEMAITRE, Maire.

**Communauté de Communes Châteaubriant-Derval :**

- Prend acte du rapport d'activité 2016 présenté par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative à la passation d'un marché mutualisé de téléphonie et internet.

**Syndicat du Don :**

- Accepte la modification des statuts.

**Rythmes scolaires :**

- Valide la proposition du conseil d'école pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

**Lotissement du Champroche :**

- Décide la création de 2 lots supplémentaires au lotissement du Champroche, en bordure du Chemin de Gravotel, et fixe le prix de vente à 39 € le m<sup>2</sup>.
- Accepte le devis présenté par le Cabinet Barbéry-Cattanéo-Gautier à Blain, pour une mission de maîtrise d'œuvre, d'urbanisme et de géomètre : 2 500 € HT.

**Aménagement Chemin de Gravotel :**

- Décide de confier au Cabinet Barbéry-Cattanéo-Gautier à Blain une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Chemin de Gravotel : 7 000 € HT.

**Salle Polyvalente :**

- Décide de confier au Cabinet Barbéry-Cattanéo-Gautier à Blain, la réalisation d'un lever topographique du secteur de la salle polyvalente afin de prévoir l'aménagement de ce secteur : 3 000 € HT.

**Local 35 rue de Bel Air :**

- Décide la réalisation des travaux de réfection de la toiture et accepte le devis présenté par M. EVEN-Châteaubriant pour la somme de 4 834.20 € HT.

**Anciennes classes Saint-Jean :**

- Décide la réalisation des travaux d'aménagement des anciennes classes de l'école Saint-Jean.
- Accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet Masson pour la somme de 13 000 € HT.

**Renouvellement photocopieur :**

- Décide l'acquisition d'un nouveau photocopieur TOSHIBA 2505, et accepte le devis présenté par la papeterie LERAY et s'élevant à la somme de 5 297 € HT.

**Décision modificative :**

- Accepte la décision modificative n°2- Budget commune : virements de crédits
- Accepte la décision modificative n°1- Budget lotissement : virements de crédits

Fait à Moisdon-la-Rivière, le 8 décembre 2017  
Le Maire,  
M. André LEMAITRE